

Accélérateurs Bpifrance

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Bpifrance accompagne les entreprises de croissance via des programmes d'accélération sur mesure.

Dans le cadre du plan France Relance, Bpifrance propose une prise en charge partielle du coût de l'accompagnement.

L'objectif de cet accompagnement est de favoriser l'émergence de champions nationaux et internationaux.

Aux côtés des accélérateurs nationaux et régionaux, des accélérateurs ont été lancés pour les entreprises de différents secteurs :

- aéronautique,
- automobile,
- agro-alimentaire,
- chimie,
- plasturgie...

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Les entreprises éligibles sont :

- les startups,
- petites entreprises : plus de 3 ans d'existence, moins de 50 salariés et avec un CA compris entre 2 et 10 M€,
- PME,
- ETI.

Pour quel projet ?

Les projets concernés sont :

- formalisation de la stratégie long terme,
- développement commercial pour conquérir de nouveaux marchés et développer de nouveaux produits/services,
- renforcement de la démarche RSE.

Présentation des opérations

Dépenses concernées

Les dépenses concernées sont le conseil, la formation et la mise en relation avec un accès privilégié aux réseaux d'entrepreneurs et de partenaires de Bpifrance.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une prise en charge partielle du coût de l'accompagnement à hauteur de 50% variable selon l'accélérateur concerné.

Pour quelle durée ?

Ces programmes intensifs d'accompagnement des entreprises durent de 12 à 24 mois.

Le financement est sans date limite.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Après de quel organisme

Pour bénéficier de cette prise en charge partielle, il faut contacter Bpifrance.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr